



Canada Council
for the Arts

Conseil des arts
du Canada

Public Lending
Right Program

Programme du droit
de prêt public

COMMISSION DU DROIT DE PRÊT PUBLIC

RAPPORT ANNUEL

sur les activités

de la Commission du DPP

et

sur le Programme du DPP

2014–2015



Public Lending Right
Commission

Commission du droit
de prêt public

150, rue Elgin
Case postale 1047
Ottawa (Ontario)
K1P 5V8
1-800-521-5721 ou
613-566-4378
dpp@conseildesarts.ca
www.plr-dpp.ca

20 juin 2015

Le Programme du droit de prêt public (DPP) vise à encourager les auteurs à occuper la place qui leur revient dans le développement de notre vie culturelle. Les paiements du DPP constituent, pour les auteurs, une juste compensation de l'accès public gratuit à leurs livres dans les bibliothèques, au bénéfice des lecteurs.

PROGRAMME DU DROIT DE PRÊT PUBLIC

Le Programme du droit de prêt public (DPP) du Canada a été créé en 1986 et verse, depuis, des paiements annuels aux auteurs. Les auteurs canadiens sont invités à inscrire leurs titres auprès du Programme pendant la période d'inscription, qui s'étend du 15 février au 1er mai de chaque année. Les œuvres littéraires et les études de divers genres (roman, poésie, théâtre, essai et livre jeunesse) peuvent être admissibles au Programme. Les contributions écrites originales, l'illustration, la photographie et la traduction, à titre d'apport à un titre inscrit, sont admissibles à un paiement. Les titres font l'objet d'une recherche annuelle dans les catalogues des bibliothèques publiques canadiennes sélectionnées desservant chaque groupe linguistique officiel, y compris les bibliothèques publiques de référence et les réseaux provinciaux, le cas échéant.

Les paiements versés aux auteurs, dont le seuil est établi à 50 \$, sont déterminés en fonction de la présence des titres inscrits dans l'échantillonnage annuel des bibliothèques publiques. Le taux de rémunération accordé à un titre admissible est déterminé en fonction d'une grille de paiements, qui comprend quatre niveaux correspondant au nombre d'années pendant lesquelles un titre a été inscrit au sein du Programme. Tous les ans, le budget disponible, combiné aux résultats de l'échantillonnage des bibliothèques et au nombre de demandes admissibles, servent à déterminer le montant maximum que peut recevoir un auteur. En 2014-2015, ce montant s'établissait à 3 563 \$, et le nombre de livres admissibles inscrits au Programme du DPP s'élevait à 94 975.

La Commission du droit de prêt public (CDPP) est un organisme consultatif permanent du Conseil des arts du Canada qui est responsable de la surveillance administrative du Programme, et qui veille au respect des critères d'admissibilité, de la méthodologie d'échantillonnage et des politiques générales du Programme. La CDPP est constituée de membres issus des deux communautés linguistiques officielles, qui fournissent une expertise et prodiguent des conseils au Programme en leur qualité d'auteurs, d'éditeurs, de bibliothécaires et de représentants du gouvernement.

TABLE DES MATIÈRES

Message de la présidente	p/6
Message du secrétaire général	p/8
Membres et personnel	p/11
Commentaires sur le rapport statistique	p/12
Rapport statistique des activités	p/13

MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE

Arrivant à mi-parcours de mon mandat à titre de présidente, je sens que la Commission du droit de prêt public a amorcé un virage important. En février dernier, un montant de 9 737 850 \$ a été distribué à 16 865 auteurs canadiens. L'établissement d'un nouveau seuil de paiement minimum de 50 \$, ainsi que la mise en place d'une grille de paiements au cours des dernières années, ont contribué à moderniser la manière de répartir la rémunération versée aux auteurs. Cela signifie que les titres les plus récents sont admissibles à un paiement plus important et reflète plus fidèlement la courbe de la vie d'un livre. Bien que ces mesures aient été mises en place pour relever le défi que représente le calibrage d'un accroissement constant de titres inscrits dans le cadre d'un budget statique, l'établissement d'un seuil a donné lieu au versement d'un paiement minimum qui est significatif d'un point de vue pécuniaire. Je suis d'avis qu'au terme de délibérations prudentes et éclairées, la Commission a mis en place au fil des ans des méthodes pour tirer le meilleur parti possible du budget du DPP. À titre de présidente de la Commission, je m'engage à travailler en collaboration avec le Conseil des arts afin de répondre à la croissance constante du Programme et à promouvoir le soutien continu et l'augmentation de la capacité du Programme à verser un paiement aux auteurs à titre de compensation pour l'accès public à leurs livres.

J'ai eu l'occasion de rencontrer le directeur et chef de la direction du Conseil des arts, Simon Brault, à deux reprises depuis le début de mon mandat de présidente de la Commission du droit de prêt public. Lors de ces deux rencontres, j'ai été impressionnée par son excellente connaissance du Programme et des défis auxquels font face les auteurs, les bibliothèques et les éditeurs. En mars de cette année, M. Brault a pris part à la réunion du Comité exécutif de la Commission et a décrit sa vision, ainsi que les processus de changement qu'il a mis en branle pour le Conseil et sa gestion du financement des arts. M. Brault a été très clair à propos du fait que le DPP verse des paiements aux auteurs pour l'utilisation de leurs livres dans les bibliothèques publiques canadiennes, et que ce programme se distingue donc des autres programmes du Conseil de par sa nature. M. Brault a fait preuve d'ouverture et de soutien tout en démontrant une compréhension et une connaissance profondes de l'histoire du Droit de prêt public.

À l'automne 2014, le consultant Paul Whitney et ses associés ont été embauchés pour mener une recherche qui éclairera les futurs moyens d'échantillonnage des titres dans les bibliothèques publiques et qui reflètera mieux la diversité régionale dans l'utilisation des livres par le public canadien. Ces travaux sont presque terminés, et l'équipe de recherche s'apprête à faire rapport devant la Commission à sa réunion de juin. De plus, en 2016, on mettra en œuvre l'inscription, aux fins de paiement, des livres numériques des auteurs canadiens qui sont présents dans les collections des bibliothèques publiques. Fait important, le Conseil des arts a élaboré un examen des meilleures pratiques en matière de gouvernance pour la CDDP, en consultation avec la Commission, pour lui assurer un avenir florissant.

Je suis résolument optimiste quant à l'avenir du DPP qui continuera d'être une force culturelle vive au Canada.

Beatriz Hausner
présidente

MESSAGE DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

La Commission du droit de prêt public prépare son assemblée générale annuelle de juin au moment même où Ottawa est en pleine réflexion sur l'avenir d'une nouvelle bibliothèque centrale et où l'Association canadienne des bibliothèques organise son congrès 2015 de l'autre côté du parc de la Confédération en face de nos bureaux au Conseil des arts du Canada au 150, rue Elgin. Nous vivons des moments passionnants et remplis de défis. Nous traversons une période de renouvellement et d'anticipation. Tandis que le Conseil donne suite à son engagement public de restructurer et de renouveler ses programmes de subventions, le Programme du droit de prêt public continue de chercher de nouvelles façons de se renouveler et de se moderniser, au moment même où les bibliothèques publiques deviennent plus importantes et plus pertinentes que jamais dans un monde en évolution rapide.

En février dernier, le personnel du DPP a une fois de plus fait parvenir des résultats à plus de 20 000 auteurs canadiens inscrits au Programme. Les paiements versés aux auteurs reflètent la valeur de l'usage public gratuit de leurs livres dans les bibliothèques canadiennes au bénéfice des lecteurs. Comme toujours, la préparation et l'assemblage des documents faisant état des résultats sont le fruit d'un travail d'équipe auquel participent de nombreux collègues de différents services du Conseil des arts, dans des domaines d'expertise aussi variés que les finances, les technologies de l'information, les communications et les services administratifs. Une fois de plus, le DPP est heureux de pouvoir compter sur Benoît Rollin, Rachelle Lanoue et Danielle Guindon, qui travaillent sans relâche au nom du Programme et de ses participants.

La Commission du droit de prêt public, grâce au dévouement des auteurs talentueux, des éditeurs et des bibliothécaires qui sont ses membres avec droit de vote, a mené à bien de nombreuses réalisations au cours de la dernière année. Dans le cadre du présent cycle du Programme, nous avons mis en œuvre un nouveau seuil de paiement largement accepté par la communauté des auteurs, qui reconnaît la nécessité que tout programme de subventions demeure pertinent et d'actualité. La Commission continue de peaufiner ses connaissances en vue d'améliorer le Programme, en appuyant d'importants travaux de recherche sur les fonds documentaires des

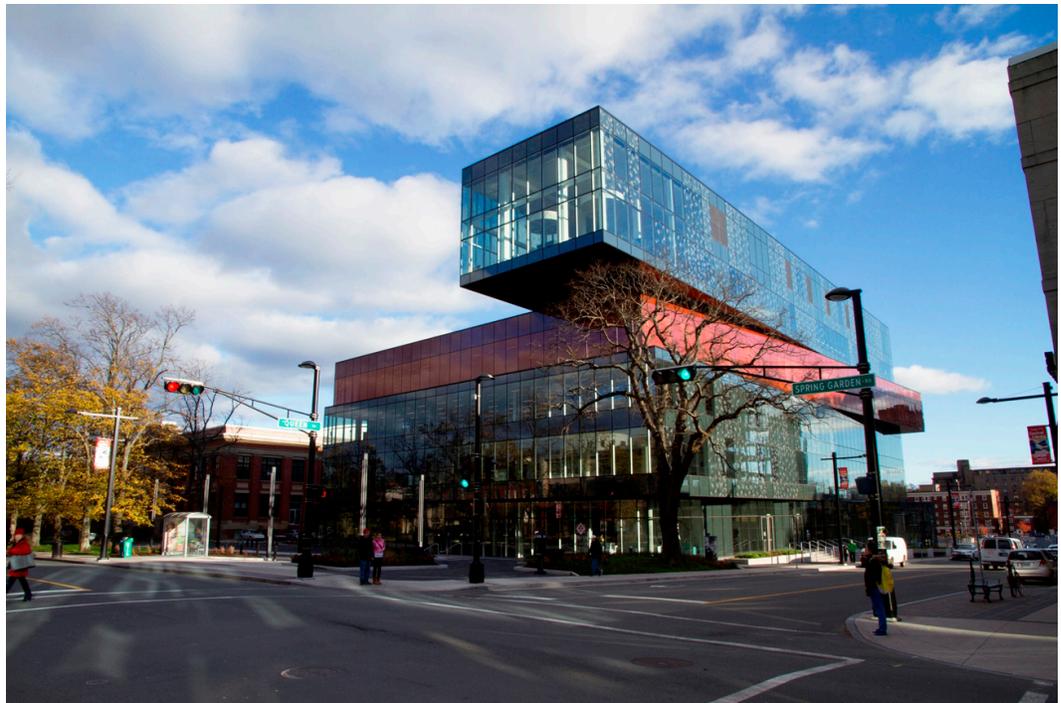
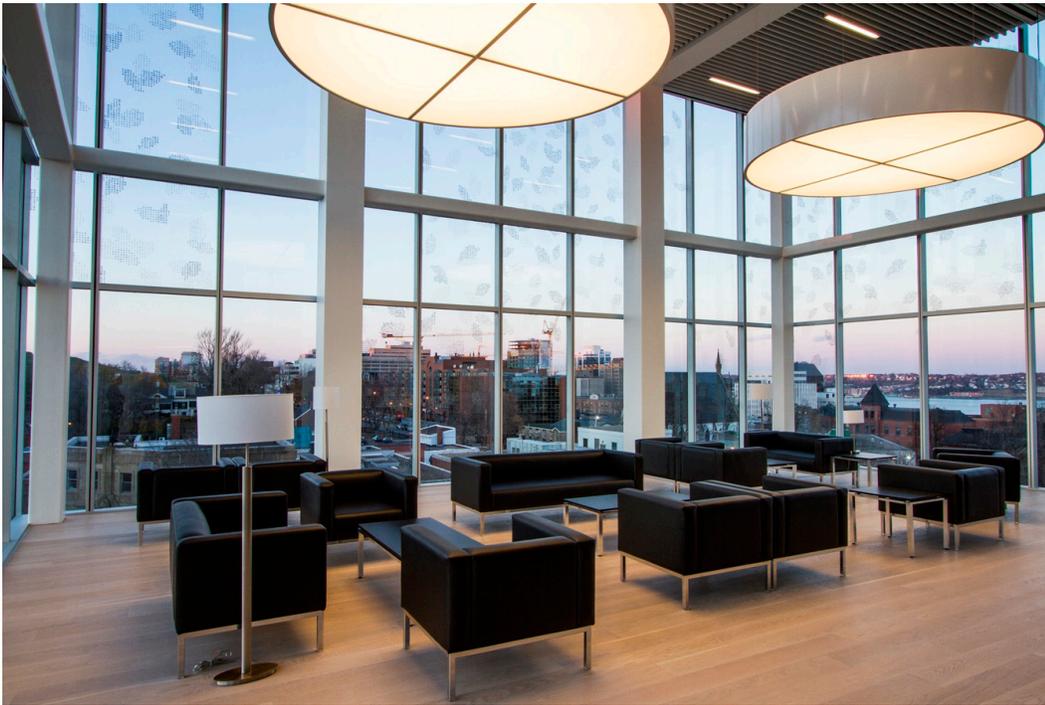
bibliothèques, et de nouvelles méthodes de calcul des paiements versés aux auteurs. Ces travaux, dirigés par Paul Whitney, ancien bibliothécaire de la ville de Vancouver et ancien membre de la Commission, et menés par une équipe de recherche incluant Ken Roberts et Yvon-André Lacroix, s'appuient sur la collaboration productive de longue date entre le Programme et les bibliothécaires professionnels dans l'ensemble du pays et dans les deux communautés de langues officielles.

En 2011, les membres de la Commission ont décidé de reconnaître la possibilité d'inclure les livres numériques admissibles au Programme. Après des années d'études et de travaux de développement, nous commencerons à accepter l'inscription de certains formats de livres numériques dès février 2016.

Les illustrations que nous avons choisi d'inclure dans le rapport de cette année perpétuent notre tradition de souligner des concepts architecturaux de bibliothèques publiques canadiennes exceptionnels et novateurs. L'an dernier, nous avons présenté de nouvelles bibliothèques remarquables à Montréal et à Toronto. En 2015, nous élargissons notre horizon régional afin de souligner l'inauguration de nouvelles bibliothèques à Edmonton et Halifax, événements qui ont éveillé l'intérêt public et suscité à juste titre la fierté des citoyens.

Je remercie sincèrement les membres de la Commission, en particulier la présidente actuelle, Beatriz Hausner, pour une année fort productive

Peter Schneider
Secrétaire général et gestionnaire du Programme



La Bibliothèque centrale d'Halifax | The Halifax Central Library

Architecte : L'entreprise danoise Schmidt Hammer Lassen en partenariat avec Fowler Bauld & Mitchell de Halifax, NS

Architect: Joint venture by Danish firm Schmidt Hammer Lassen and Fowler Bauld & Mitchell of Halifax, NS

La nouvelle Bibliothèque centrale d'Halifax a ouvert ses portes au public en décembre 2014.

The new Halifax Central Library opened its doors to the public in December 2014.

Photos: © Halifax Public Libraries 2015

MEMBRES ET PERSONNEL

(AU 31 MARS 2015)

COMMISSION

Beatriz Hausner (présidente)
THE LEAGUE OF CANADIAN POETS

Gino Levesque
ÉCRIVAINS FRANCOPHONES D'AMÉRIQUE

Daniel Poliquin (vice-président)
COMMISSION DU DROIT DE PRÊT PUBLIC*

Leeann Minogue
PLAYWRIGHTS GUILD OF CANADA

Aline Apostolska (présidente sortante)
UNION DES ÉCRIVAINES ET DES ÉCRIVAINS QUÉBÉCOIS

Jean-Mari Pître
REGROUPEMENT DES ÉCRIVAINS ACADIENS

Phyllis Aronoff
ASSOCIATION DES TRADUCTEURS ET TRADUCTRICES
LITTÉRAIRES DU CANADA

Anna Porter (membre d'office)
CONSEIL DES ARTS DU CANADA

Gaston Bellemare
ASSOCIATION NATIONALE DES ÉDITEURS DE LIVRES

Hélène Roussel (membre d'office)
BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC

Linda Cook
ASSOCIATION CANADIENNE DES BIBLIOTHÈQUES

Philippe Sauvageau
ASSOCIATION POUR L'AVANCEMENT DES SCIENCES ET
DES TECHNIQUES DE LA DOCUMENTATION

Erin Creasey
ASSOCIATION OF CANADIAN PUBLISHERS

Mae Denby
CANADIAN AUTHORS ASSOCIATION

Marilyn Dumont
COMMISSION DU DROIT DE PRÊT PUBLIC*

Pierre Gamache (membre d'office)
BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES CANADA

Genni Gunn
THE WRITERS' UNION OF CANADA

Louis-Philippe Hébert
COMMISSION DU DROIT DE PRÊT PUBLIC*

Robert Hunter (membre d'office)
MINISTÈRE DU PATRIMOINE CANADIEN

COMITÉ EXÉCUTIF

Beatriz Hausner (présidente)
Daniel Poliquin (vice-président)
Aline Apostolska (présidente sortante)
Gaston Bellemare
Linda Cook
Erin Creasey
Genni Gunn
Jean-Mari Pître
Philippe Sauvageau

PERSONNEL

Peter Schneider (secrétaire général)
Benoît Rollin (agent de programme)
Rachelle Lanoue (coordonnatrice administrative)
Danielle Guindon (commis)

* Membre écrivain nommé par la Commission du DPP.

COMMENTAIRES SUR LE RAPPORT STATISTIQUE

Le rapport portant sur la 29^e année du Programme du droit de prêt public (DPP) présente un aperçu des répercussions de la croissance du Programme, des résultats en cours de l'application de la grille de paiement et des effets du nouveau seuil de paiement minimum.

Conformément à la pratique habituelle, les statistiques reposent sur trois éléments : le nombre d'auteurs, le nombre de titres et les paiements.

Les tableaux sur la croissance du Programme indiquent une augmentation constante du nombre d'auteurs et de titres inscrits, avec une croissance annuelle comparable à celle des années précédentes. Le nombre d'auteurs inscrits a atteint un nouveau record de 20 504. L'effectif de quatre employés permanents du Programme utilise à présent la technologie numérique pour conserver des documents d'archives de 95 610 titres inscrits et accéder à ces documents. Comme pour les années précédentes, le développement continu d'outils d'inscription des auteurs en ligne et le dépôt direct des paiements ne feront que renforcer notre capacité à gérer efficacement le volume des inscriptions.

En raison de l'augmentation du paiement minimum à 50 \$, le nombre d'auteurs recevant un paiement dans le présent cycle du Programme a considérablement diminué. Le nombre de chèques émis par le Programme a reculé de 18 668 en 2014 à 16 865 cette année. La révision du paiement minimum, qui était resté le même depuis de nombreuses années, permet de s'assurer que le paiement du DPP continue d'avoir une importance et une valeur significative pour les bénéficiaires. Dans le cycle du Programme de 2014-2015, le paiement moyen a légèrement augmenté, de 523 \$ à 577 \$; le paiement médian par auteur a également augmenté de plus de 15 %, de 237 \$ à un peu moins de 275 \$. Parallèlement, en raison du plus grand nombre de titres répertoriés dans l'échantillonnage de cette année, le paiement maximum par titre a légèrement fléchi, de 367,99 \$ en 2013-2014 à 356,30 \$. Malgré la mise en œuvre de l'échelle de gestion de la croissance dans la 24^e année du Programme, l'augmentation prévisible du nombre d'auteurs inscrits et de titres admissibles répertoriés lors de l'échantillonnage annuel des bibliothèques suggère que la grille à taux variable devra être continuellement raffinée afin de s'assurer que les générations actuelles et futures de créateurs littéraires continuent de bénéficier véritablement du Programme.

Les ressources financières disponibles pour assurer les paiements constitueront un véritable défi pour s'ajuster au nombre croissant d'auteurs intéressés par le Programme. Ainsi, les changements démographiques du Canada et l'évolution des habitudes du public à l'égard des bibliothèques exigent une approche éclairée concernant le calcul de la rémunération du DPP qui soit juste et prospective. Comme pour les années précédentes, l'inclusion d'un plus grand nombre de collections de bibliothèques régionales dans la détermination des paiements et la possibilité de considérer le nombre d'exemplaires des œuvres admissibles en circulation constituent des éléments clés qui peuvent aider à préciser davantage le calcul des paiements. Avec l'arrivée prévue des paiements pour les livres électroniques dans le cycle 2016-2017 du Programme, une gestion nuancée du budget disponible sera encore plus critique.

RAPPORT STATISTIQUE DES ACTIVITÉS

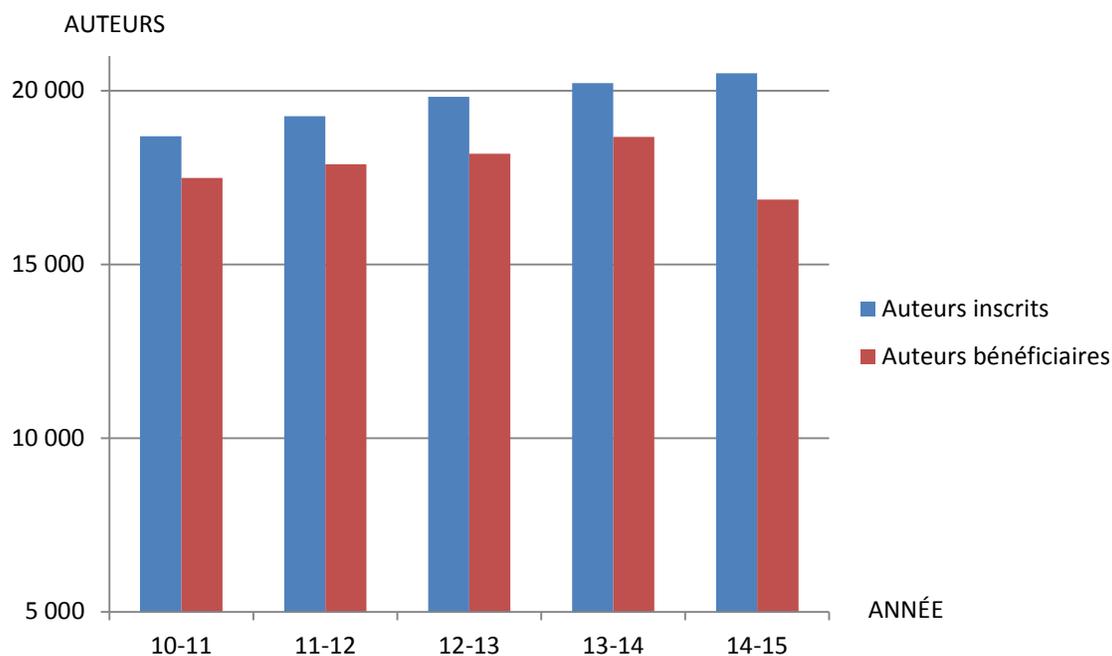
SURVOL DE LA 29^E ANNÉE DU PROGRAMME DU DPP

	2013–2014	2014–2015	VARIATION
Auteurs inscrits	20 218	20 504	1,41 %
Auteurs ayant reçu un paiement	18 668	16 865	-9,66 %
Auteurs n'ayant pas atteint le seuil de 50 \$		2 335	
Titres inscrits	92 330	95 610	3,55 %
Titres admissibles	91 738	94 975	3,53 %
Titres trouvés	77 479	80 034	3,30 %
Somme versée aux auteurs	9 762 247 \$	9 737 850 \$	-0,25 %
Paiement moyen	523 \$	577 \$	10,33 %
Paiement minimum	25 \$	50 \$	
Paiement médian	236,56 \$	274,86 \$	16,19 %
Paiement maximum	3 679,90 \$	3 563,00 \$	-3,18 %
Montant maximum payé pour un livre (catégorie I)	367,99 \$	356,30 \$	-3,18 %
Montant maximum payé pour un livre (catégorie II)	294,42 \$	285,04 \$	-3,19 %
Montant maximum payé pour un livre (catégorie III)	257,60 \$	249,41 \$	-3,18 %
Montant maximum payé pour un livre (catégorie IV)	220,78 \$	213,78 \$	-3,17 %

Croissance : nouveaux auteurs

	2012-2013	2013-2014	2014-2015
Nouveaux auteurs inscrits			
Anglais			412
Français			308
Total	890	731	720
Nouveaux auteurs ayant reçu un paiement			
Anglais			300
Français			234
Total	637	585	534
Montants payés aux nouveaux auteurs			
Anglais			71 823 \$
Français			76 640 \$
Total	194 520 \$	165 251 \$	148 463 \$

Croissance : auteurs inscrits et auteurs bénéficiaires (2010-2015)



Répartition des paiements aux auteurs

1. PAIEMENTS PAR INTERVALLE ET PAR LANGUE (2014-2015)

Paiements	Langue	Auteurs	% du total des auteurs	Somme versée	% du budget total
De 50,00 \$ à 274,86 \$	A	5 773	34,23 %	797 036 \$	8,18 %
	F	2 672	15,84 %	400 666 \$	4,11 %
	A+F	8 445	50,07 %	1 197 702 \$	12,29 %
De 274,87 \$ à 577,00 \$	A	2 208	13,09 %	878 263 \$	9,02 %
	F	1 439	8,53 %	574 261 \$	5,90 %
	A+F	3 647	21,62 %	1 452 524 \$	14,92 %
De 577,01 \$ à 999,99 \$	A	1 157	6,86 %	879 327 \$	9,03 %
	F	883	5,24 %	673 584 \$	6,92 %
	A+F	2 040	12,10 %	1 552 911 \$	15,95 %
De 1 000,00 \$ à 1 999,99 \$	A	883	5,24 %	1 223 451 \$	12,56 %
	F	750	4,45 %	1 035 392 \$	10,63 %
	A+F	1 633	9,69 %	2 258 843 \$	23,19 %
De 2 000,00 \$ à 2 999,99 \$	A	283	1,68 %	689 963 \$	7,09 %
	F	252	1,49 %	617 487 \$	6,34 %
	A+F	535	3,17 %	1 307 450 \$	13,43 %
De 3 000,00 \$ à 3 562,99 \$	A	76	0,45 %	247 398 \$	2,54 %
	F	71	0,42 %	231 688 \$	2,38 %
	A+F	147	0,87 %	479 086 \$	4,92 %
Maximum 3 563,00 \$	A	171	1,01 %	609 273 \$	6,26 %
	F	247	1,46 %	880 061 \$	9,04 %
	A+F	418	2,47 %	1 489 334 \$	15,30 %
Total	A	10 551	62,56 %	5 324 712 \$	54,68 %
	F	6 314	37,44 %	4 413 138 \$	45,32 %
	A+F	16 865	100 %	9 737 850 \$	100 %

La **médiane** est le nombre qui permet de couper la population étudiée en deux groupes égaux.

En février 2015, 8 445 auteurs (50 %) ont reçu 274,86 \$ ou moins. Ils se sont partagé 12,29 % du budget.

Moyenne: En février 2015, le paiement moyen était de 577 \$. 12 092 auteurs (71,69 %) ont reçu 577 \$ ou moins.

Ils se sont partagé 27,21 % du budget. 4 773 auteurs (28,31 %) ont reçu plus de 577 \$. Ils se sont partagé 72,79 % du budget.

Répartition des paiements aux auteurs

2. PAIEMENTS PAR PROVINCE ET TERRITOIRE (2014-2015)

Province / territoire	Auteurs inscrits	% du total des auteurs inscrits	Nombre de paiements	% du total des auteurs payés	% des auteurs recevant un paiement	Somme versée	% du budget total
Terre-Neuve-et-Labrador	282	1,38 %	226	1,34 %	80,14 %	93 335 \$	0,96 %
Nouvelle-Écosse	721	3,52 %	581	3,45 %	80,58 %	258 828 \$	2,66 %
Île-du-Prince-Édouard	92	0,45 %	68	0,40 %	73,91 %	32 503 \$	0,33 %
Nouveau-Brunswick	448	2,18 %	365	2,16 %	81,47 %	163 055 \$	1,67 %
Québec	7 126	34,75 %	6 280	37,24 %	88,13 %	4 351 457 \$	44,69 %
Ontario	6 435	31,38 %	5 053	29,96 %	78,52 %	2 709 057 \$	27,82 %
Manitoba	492	2,40 %	355	2,10 %	72,15 %	134 690 \$	1,38 %
Saskatchewan	374	1,82 %	321	1,90 %	85,83 %	153 076 \$	1,57 %
Alberta	1 007	4,91 %	766	4,54 %	76,07 %	403 946 \$	4,15 %
Colombie-Britannique	2 869	13,99 %	2 301	13,64 %	80,20 %	1 152 670 \$	11,84 %
Territoires du Nord-Ouest	17	0,08 %	17	0,10 %	100,00 %	8 740 \$	0,09 %
Yukon	32	0,16 %	29	0,17 %	90,63 %	11 468 \$	0,12 %
Nunavut	2	0,01 %	2	0,01 %	100,00 %	115 \$	0,00 %
À l'étranger	607	2,96 %	501	2,97 %	82,54 %	264 909 \$	2,72 %
Total	20 504	100 %	16 865	100 %	82,25 %	9 737 850 \$	100 %

Exemple: En 2014-2015, 80,20 % des auteurs de la Colombie-Britannique qui se sont inscrits ont touché un paiement. Ils représentent 13,64 % des auteurs payés. Ils se sont partagé 11,84 % du budget des paiements.

Croissance : nouveaux titres

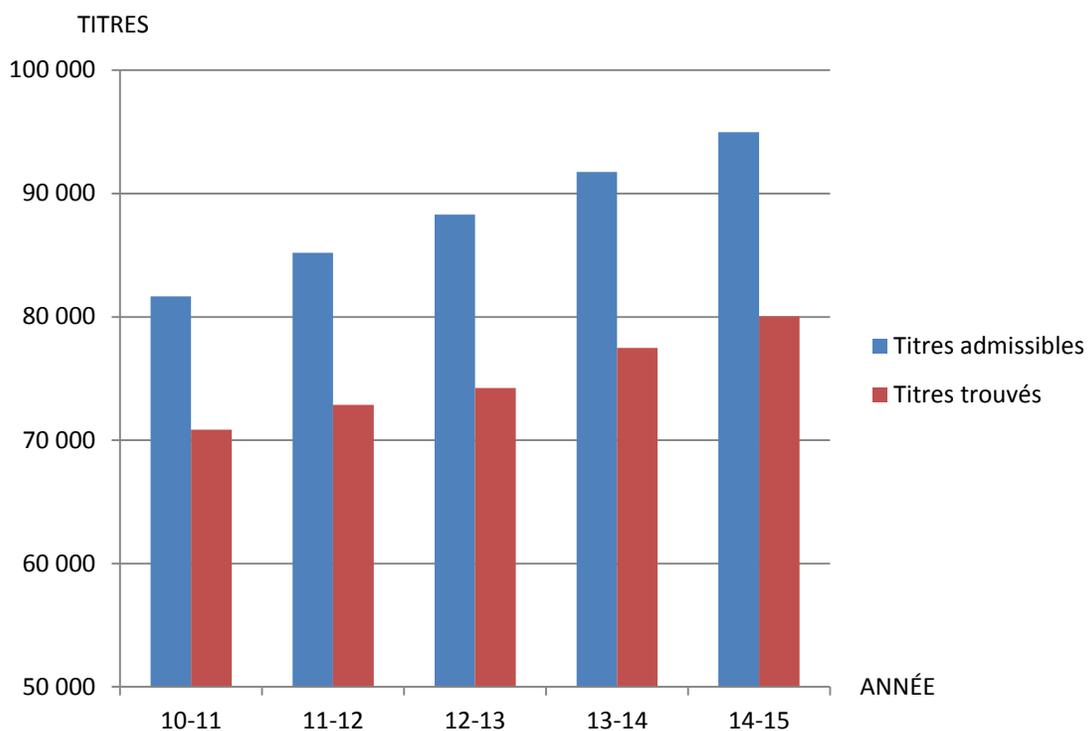
	2012–2013	2013–2014	2014–2015
Nouveaux titres inscrits			
Anglais			2 609
Français			2 160
Bilingues			29
Autres			154
Total	5 176	5 137	4 952
Nouveaux titres admissibles			
Anglais			2 320
Français			1 870
Bilingues			18
Autres			136
Total	4 400	4 565	4 344
Nouveaux titres trouvés dans les bibliothèques sélectionnées			
Anglais			1 699
Français			1 734
Bilingues			9
Autres			49
Total	3 512	3 685	3 491
Montants payés pour les nouveaux titres			
Anglais			305 867 \$
Français			353 847 \$
Bilingues			1 124 \$
Autres			4 650 \$
Total	681 295 \$	705 183 \$	665 488 \$

Nouveaux titres admissibles par langue et par catégorie (2014–2015)

Catégorie	Anglais	Français	Autres	Bilingues	Total	% du total des titres
Jeunesse	598	756	36	1	1 391	32,02 %
Fiction	658	554	33	3	1 248	28,73 %
Poésie	221	168	21	6	416	9,58 %
Théâtre	40	32	1	0	73	1,68 %
Essai*	803	360	45	8	1 216	27,99 %
Total	2 320	1 870	136	18	4 344	
Langue exprimée en % du total des titres admissibles	53,41 %	43,05 %	3,13 %	0,41 %		

*La catégorie « essai » comprend les ouvrages savants.

Croissance : titres admissibles et titres trouvés (2010–2015)



Croissance : titres admissibles par langue

Langue	Année	Nombre de titres	Croissance par rapport à l'année précédente
Anglais	2012–2013	52 125	2,93 %
	2013–2014	53 892	3,39 %
	2014–2015	55 563	3,10 %
Français	2012–2013	33 567	5,35 %
	2013–2014	35 120	4,63 %
	2014–2015	36 581	4,16 %
Bilingue	2012–2013	411	4,85 %
	2013–2014	423	2,92 %
	2014–2015	435	2,84 %
Autre	2012–2013	2 197	-4,64 %
	2013–2014	2 303	4,82 %
	2014–2015	2 396	4,04 %
Total	2012–2013	88 300	3,64 %
	2013–2014	91 738	3,89 %
	2014–2015	94 975	3,53 %

Titres admissible trouvés en 2014–2015

Langue	Nombre de titres	Pourcentage
Anglais	45 039	56,27 %
Français	33 834	42,27 %
Bilingues	348	0,44 %
Autres	813	1,02 %
Total	80 034	100 %

Titres admissibles par catégorie et par langue

Catégorie	Langue	Nombre de titres	% des titres d'une même langue	% de tous les titres de la catégorie	% de tous les titres inscrits
Jeunesse	ANGLAIS	11 966	21,54 %	48,59 %	12,60 %
	FRANÇAIS	11 964	32,71 %	48,58 %	12,60 %
	AUTRES	656	27,38 %	2,66 %	0,69 %
	BILINGUE	39	8,97 %	0,16 %	0,04 %
TOTAL		24 625			25,93 %
Fiction	ANGLAIS	10 872	19,57 %	53,24 %	11,45 %
	FRANÇAIS	9 054	24,75 %	44,34 %	9,53 %
	AUTRES	464	19,37 %	2,27 %	0,49 %
	BILINGUE	30	6,90 %	0,15 %	0,03 %
TOTAL		20 420			21,50 %
Poésie	ANGLAIS	5 586	10,05 %	55,93 %	5,88 %
	FRANÇAIS	3 908	10,68 %	39,13 %	4,11 %
	AUTRES	373	15,57 %	3,73 %	0,39 %
	BILINGUE	120	27,59 %	1,20 %	0,13 %
TOTAL		9 987			10,51 %
Théâtre	ANGLAIS	1 374	2,47 %	58,47 %	1,45 %
	FRANÇAIS	930	2,54 %	39,57 %	0,98 %
	AUTRES	37	1,54 %	1,57 %	0,04 %
	BILINGUE	9	2,07 %	0,38 %	0,01 %
TOTAL		2 350			2,48 %
Essai*	ANGLAIS	25 765	46,37 %	68,54 %	27,13 %
	FRANÇAIS	10 725	29,32 %	28,53 %	11,29 %
	AUTRES	866	36,14 %	2,30 %	0,91 %
	BILINGUE	237	54,48 %	0,63 %	0,25 %
TOTAL		37 593			39,58 %
Total	ANGLAIS	55 563			58,50 %
	FRANÇAIS	36 581			38,52 %
	AUTRES	2 396			2,52 %
	BILINGUE	435			0,46 %
TOTAL DE TOUTES LES CATÉGORIES		94 975			100 %

Exemple : Les 25 765 essais en anglais représentent: 46,37 % de tous les titres admissibles en anglais; 68,54 % de tous les essais et études; et 27,13 % de tous les titres admissibles.

* La catégorie « essai » comprend également les ouvrages savants.